

L'agriculture

Essentiellement zone de plaine, l'agriculture du bassin d'Argentan se caractérise par sa forte densité de chevaux d'élevage, entraînant une forte présence de prairies, et aussi un nombre important d'emplois salariés. Le déclin, assez général, de l'agriculture y est moins marqué que sur le département de l'Orne. L'élevage bovin est toujours présent, mais semble plus s'orienter vers la production laitière. Le dynamisme du secteur se concrétise par l'apparition d'orientations spécifiques tels que l'élevage porcin et de volailles, par un équipement matériel assez récent, et aussi par la présence d'exploitations pratiquant l'agriculture biologique. Un rajeunissement de la pyramide d'âge des exploitants, prévisible dans les dix ans à venir, devrait permettre au moins la pérennité de l'activité agricole sur ce bassin d'emploi.

L'agriculture dans le bassin d'Argentan

Le Bassin d'emploi d'Argentan occupe 78 600 ha, soit un peu moins de 13 % de la surface du département de l'Orne. Il est principalement situé sur la région agricole de plaine, mais s'étend un peu, au Sud-Ouest, sur le bocage.

Les exploitations professionnelles y sont au nombre de 564 (source RA 2000), utilisant plus de 50 000 ha, soit près des deux tiers du territoire.

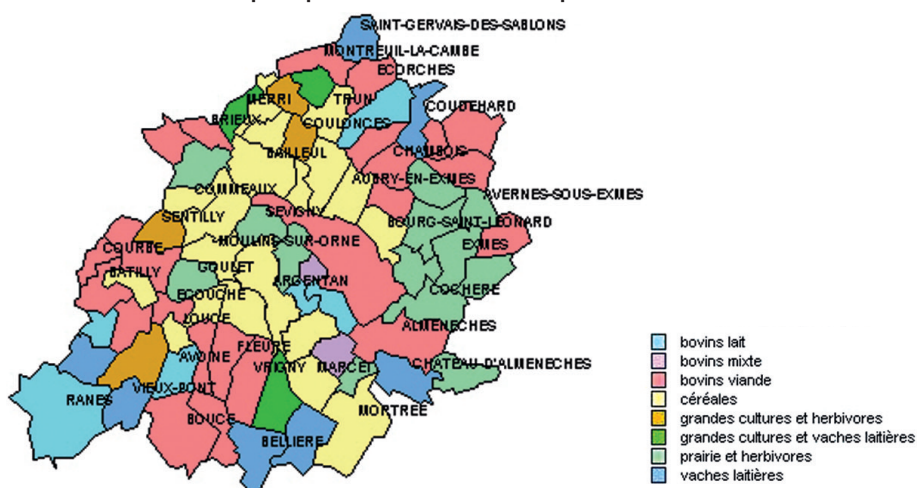
Bien que le nombre d'exploitations ait fortement diminué depuis 20 ans, il est cependant en baisse moins importante que dans l'Orne, notamment depuis 1988.

La taille moyenne de ces exploitations est de 90 ha, ce qui est supérieur de 15 % à la taille des exploitations ornaises.

Le nombre d'exploitations de plus de 50 ha (dont la moyenne est de 107 ha) y est aussi relativement plus élevé ; leur nombre est stable depuis 20 ans alors qu'il augmente dans l'Orne, mais leur surface moyenne augmente plus vite.

Les grandes orientations technico-économiques (OTEX) présentes sur ce bassin sont essentiellement les grandes cultures associées à l'élevage, l'élevage équin spécialisé (OTEX herbivores), puis l'élevage bovin. On y rencontre aussi quelques OTEX spécialisées, pratiquées sur des exploitations de plus grande taille que dans le reste du département, à savoir l'élevage porcin et de volailles.

Les principales orientations de chaque commune



INDICATEURS

► Une spécialité locale...
... l'élevage équin :
4 000 chevaux

... l'élevage traditionnel :
12 000 vaches laitières
7 000 vaches nourrices

► Une surface moyenne d'exploitation supérieure à celle de l'Orne :
+ 10 ha

► Apparition d'élevages :
• porcins : **jusqu'à 2 500 porcs** dans une même exploitation
• de volailles : **jusqu'à 30 000 poulets** dans une même exploitation

Des zones de culture dans la plaine ; une forte densité de chevaux

En terme de surfaces, l'agriculture dans le bassin d'emploi d'Argentan se caractérise par un accroissement des terres labourables moins rapide que dans le reste du département, mais consacré majoritairement à la **culture de céréales**. Parallèlement, la **superficie toujours en herbe**, bien qu'ayant diminué, mais ici aussi, moins vite que dans l'ensemble de l'Orne, devient une caractéristique de cette zone.

Ceci se justifie pleinement au regard de la structure du cheptel. En effet, **un tiers de l'effectif équidé de l'Orne** est hébergé dans une exploitation du Bassin d'Argentan. Les effectifs de juments poulinières y sont relativement encore plus importants. On ne peut aborder cette question sans rappeler l'existence de nombreux haras au voisinage de celui du Pin. Ainsi, 3 000 chevaux paissent sur des pâturages d'exploitations professionnelles, généralement spécialisées, auxquels il faut ajouter plus d'un millier d'animaux dans les autres exploitations. Cette caractéristique locale se confirme progressivement avec le temps. Actuellement, les exploitations disposant au moins d'une jument poulinière en comptent en moyenne près de quatorze !

La race normande reste présente

Le cheptel bovin, dont le nombre de têtes diminue régulièrement est encore bien représenté sur le secteur avec plus de 53 000 têtes. Cela reste dans la moyenne du département de l'Orne. Les vaches nourrices étaient nettement plus présentes dans cette zone il y a 20 ans. Même si elles sont toujours relativement plus nombreuses, cette caractéristique s'estompe petit à petit. Il en est de même pour les vaches de race Normande, quelle que soit leur destination (nourrice ou laitière).

Apparition d'élevages porcins

Avec des effectifs encore limités (11 000 têtes dans une trentaine d'exploitations), on voit se développer l'élevage porcin un peu plus rapidement que dans le reste du département. Plus précisément, le nombre de truies mères a, sur ces effectifs, un poids plus important que pour le reste de l'Orne. Et ceci se réalise, toujours par rapport au département, dans une proportion d'exploitations plus faible, donc de taille plus importante.

Plus de volailles que dans le reste du département

Enfin, la dernière particularité, en terme d'animaux, est l'existence, sur 200 exploitations professionnelles (moins de 10 % du département), de bientôt près de 300 000 têtes de volailles, représentant plus de 15 % des effectifs de l'Orne.

Des tracteurs plus récents, donc plus puissants

Les moyens de productions sont en relation avec les données précédentes. Par rapport au département, le nombre de tracteurs est proportionnel à la surface agricole du bassin d'emploi. Leur puissance légèrement plus élevée, s'explique probablement par une mise à niveau de l'équipement plus récente.

Le fermage s'est accru avec le temps

La distribution des terres exploitées entre fermage et faire-valoir direct était assez nettement en faveur de la propriété il y a 20 ans, par rapport au département, mais cette caractéristique est désormais complètement absorbée. Le poids de la propriété (environ 1/4) est identique à celui de l'Orne.

L'évolution comparée du nombre d'exploitations sous forme sociétaire semblait plutôt en faveur du bassin d'Argentan de 1979 à

1988. Ce phénomène s'inverse jusqu'en 2000 afin d'atteindre un équilibre entre les poids relatifs des formes sociétaires et exploitations individuelles. Désormais, tout comme dans l'Orne, à peine 30% des exploitations sont organisées sous forme sociétaire.

Un quart des salariés de l'Orne sur le bassin

Les moyens humains sont globalement comparables à ceux de l'Orne, avec un effectif de 1 200 UTA*, deux fois plus faible qu'en 1979. Le nombre de coexploitants y est cependant un peu moins élevé, mais surtout le bassin d'Argentan concentre à lui seul près du quart (24%) des salariés du département (soit 375 UTA), notamment de par la présence des haras. En 1988, cette proportion approchait les 30%.

Des exploitants âgés, peu de jeunes, mais la moitié à un âge intermédiaire

La moitié des chefs d'exploitation et coexploitants a entre 40 et 55 ans ; ils sont relativement un peu plus nombreux que dans le département. Mais la pyramide d'âge est surtout caractérisée en 2000 par une proportion élevée de chefs de plus de 55 ans, proportion en croissance depuis 1988. En contrepartie, les moins de 40 ans, sous représentés, sont d'un effectif stable depuis 1988.

Les signes de qualité

Label et AOC, souvent associés à une origine géographique, sont peu pratiqués sur le bassin d'emploi d'Argentan. En revanche, le certificat de conformité, souvent conjoint à un circuit de distribution est plus fréquemment pratiqué que dans l'Orne (55 exploitations). De même, la pratique de l'agriculture biologique, encore confidentielle (18 exploitations), est relativement plus présente sur cette zone que dans le reste du département.

* UTA : Unité de Travail Annuel : correspond à un emploi en équivalent plein temps sur l'année.

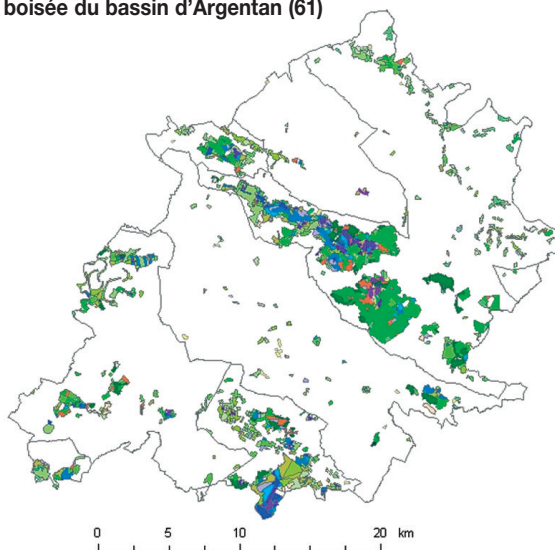
La filière forêt-bois

La forêt de production est prépondérante. Elle est essentiellement composée de feuillus avec une forte dominance du chêne et du traitement en futaie. Les propriétés sont majoritairement privées et morcelées, la gestion est durable et relativement dynamique. Les industries du bois sont globalement en difficulté. Le nombre d'emplois est directement dépendant du contexte économique défavorable.

La forêt du Bassin d'emploi d'Argentan

Couverture boisée du bassin d'Argentan (61)

- AW, AUTRE FUTAILLE DE CHENES
- AFJ, JEUNE FUTAILLE DE FEUILLUS
- AFV, AUTRE FUTAILLE DE FEUILLUS INDIFFERENCIES
- AVN, AUTRE FUTAILLE DE HETRE
- CAV, AUTRE FUTAILLE DE PINS INDIFFERENCIES
- CAJ, JEUNE FUTAILLE DE CONIFERES
- CRV, AUTRE FUTAILLE DE CONIFERES INDIFFERENCIES
- CSV, AUTRE FUTAILLE DE PIN SYLVESTRE
- CVV, AUTRE FUTAILLE DE SAPIN PECTINE
- CVF, AUTRE FUTAILLE D'EPICEA
- CVL, AUTRE FUTAILLE DE DOUGLAS
- F, FUTAILLE MIXTE
- MFV, MELANGE PAUVRE DE FUTAILLE DE FEUILLUS ET TAILLIS
- MPV, MELANGE RICHES DE FUTAILLE DE FEUILLUS ET TAILLIS
- MFZ, MELANGE RICHES DE FUTAILLE DE FEUILLUS ET TAILLIS
- N, MELANGE DE FUTAILLE DECONIFERES ET TAILLIS
- O, TAILLIS
- VI, FORET OUVERTE DE PRODUCTION
- SD, FEUILLETAIE DE PRODUCTION
- IS, AUTRE FORET FERMEE
- SO, AUTRE FORET OUVERTE
- 45, LANDE AGRICOLE
- 41, AUTRE LANDE
- 00, AUTRE



Source : carte forestière IFN du département de l'Orne (1997)

Copyright IFN 2004

INDICATEURS

- ▶ Superficie de la forêt : **10 671 ha**
- ▶ Couverture : **13,5%**
(Basse-Normandie : 9,5%)
- ▶ Essence dominante... le chêne **à 56%**
- ▶ Propriétés majoritairement privées... **à 83%**
... et morcelées : **2 314 propriétaires**
- Surface moyenne : **4,6 ha**
- ▶ La 1^{re} transformation du bois : **12 entreprises**
70 salariés

Forêt de production prépondérante

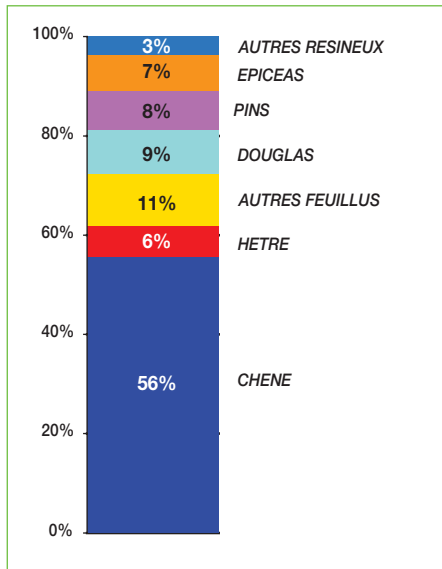
Département	Bassin d'emploi d'Argentan	Orne	Basse-Normandie
Année de référence cycle précédent	1988		
Superficie boisée au cycle précédent	9 515 ha	88 949 ha	150 684 ha
Taux de boisement au cycle précédent	12,0%	14,5%	8,5%
Année de référence dernier cycle d'inventaire	2001		
Superficie boisée au dernier cycle	10 671 ha	95 790 ha	167 841 ha
Taux de boisement au dernier cycle	13,5%	15,6%	9,5%
Evolution de la surface boisée	12,1%	7,7%	11,4%

Source IFN 1988 et 2001

La forêt du Bassin d'emploi d'Argentan couvre 10 671 ha soit une superficie équivalant à 13,5 % du bassin d'emploi. Ce taux de boisement a augmenté de 1,5% entre les deux derniers inventaires de l'IFN (1988-2001) à l'instar des taux de boisement de la région Basse-Normandie et du département de l'Orne passés respectivement de 8,5% à 9,5% et de 14,5% à 15,6%. Comme au niveau régional, la forêt de production est prépondérante.

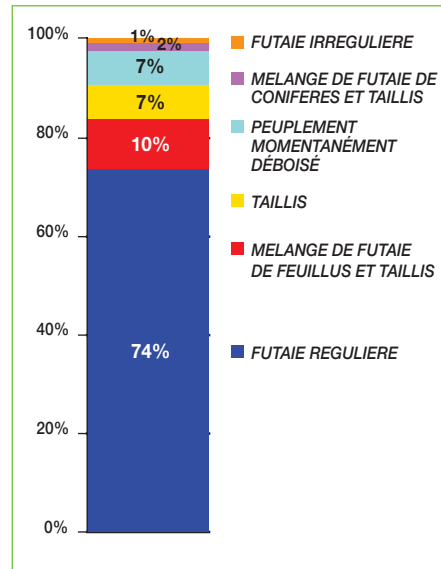
Forêt essentiellement composée de feuillus avec forte dominance du chêne et traitement en futaie devenu prépondérant

Essences surtout représentées par le chêne



Comme aux niveaux régional et départemental, la forêt est essentiellement composée de feuillus avec une forte dominance du chêne. L'importance relative des peuplements résineux (27% de la surface) est comparable à celle constatée au niveau départemental en raison des aides du fonds forestier national destinées à la reconstitution des peuplements sinistrés par la dernière guerre.

Structure des peuplements forestiers surtout représentée par le traitement en futaie

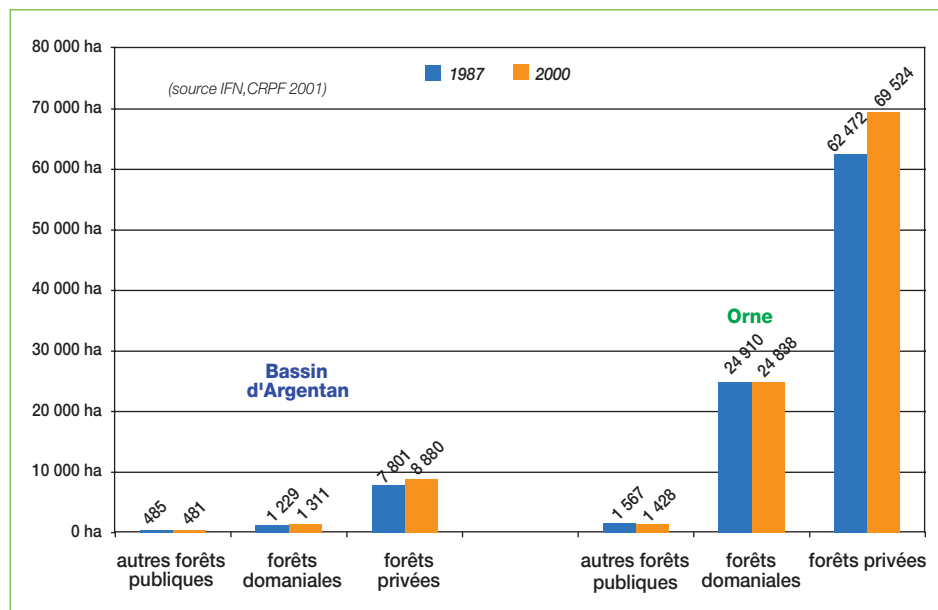


Comme au niveau régional, le traitement en futaie est devenu prépondérant.

Source : IFN 2001

Propriétés majoritairement privées et morcelées

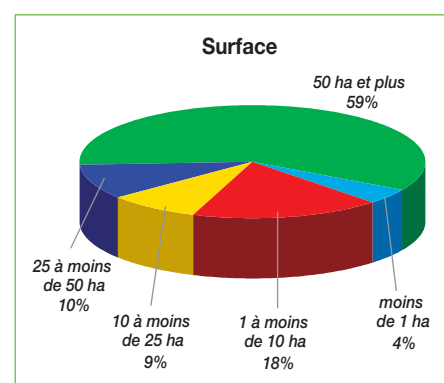
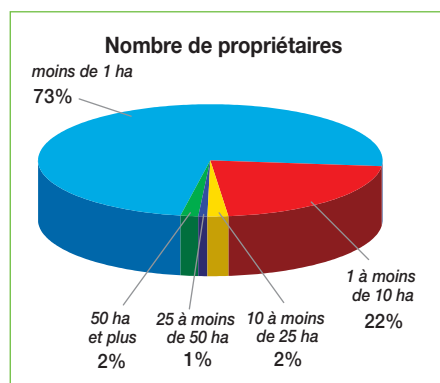
La forêt est très majoritairement privée (83% contre 81% au niveau régional) et caractérisée par un fort morcellement dû aux nombreux petits propriétaires. Les grands massifs domaniaux qui portent le taux de forêts publiques du département à 27,4 %, sont peu représentés.



Le nombre de propriétaires forestiers est de 2314 (52 000 en Basse-Normandie) avec une surface moyenne de la propriété de 4,6 ha sensiblement supérieure à la moyenne régionale (2,4 ha).

Les propriétés de moins de 1 ha sont les plus nombreuses (73 %) et représentent 4 % de la surface totale (contre 8 % au niveau régional) avec une moyenne de la propriété de 21 ares.

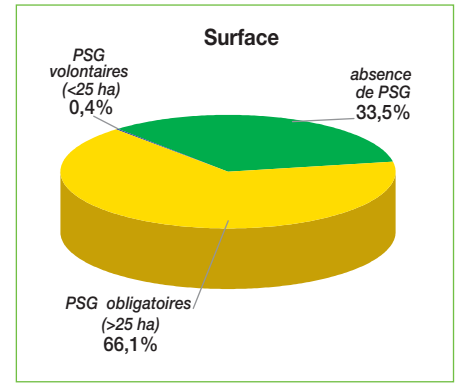
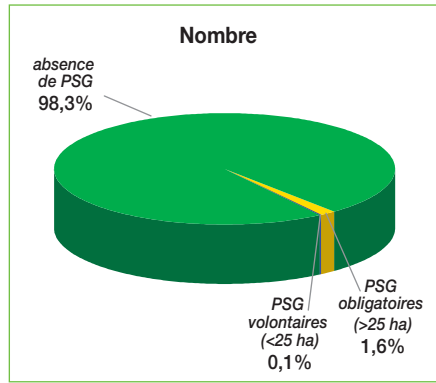
Les propriétés de plus de 25 ha occupent 69 % de la surface et ne représentent que 2,5 % des propriétaires (4 % au niveau régional) avec une moyenne de la propriété de 92 ha (52 ha au niveau régional).



Sources : IFN, CRPF 2001

Gestion durable et relativement dynamique

La qualité de la gestion forestière n'est pas strictement conditionnée par la formalisation d'un plan de gestion, mais il s'agit d'une contribution essentielle à la mise en oeuvre d'une gestion durable. Pour les propriétés d'une certaine taille, la rédaction du Plan Simple de Gestion est l'occasion d'un bilan complet des conditions du milieu, des orientations techniques et économiques, et de la prévision d'un calendrier nécessaire.



Le taux de couverture des forêts privées concernées par un P.S.G est de 66,5 % alors qu'il est de 32,7 % pour la région. Le taux de couverture des forêts privées concernées par un P.S.G volontaire est de 0.4 %, alors qu'il est de 0,8 % pour la région.

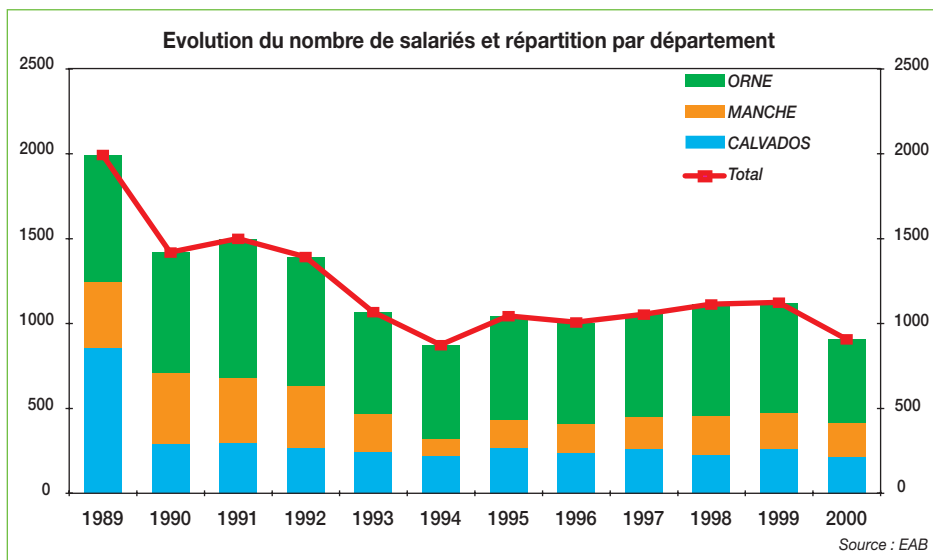
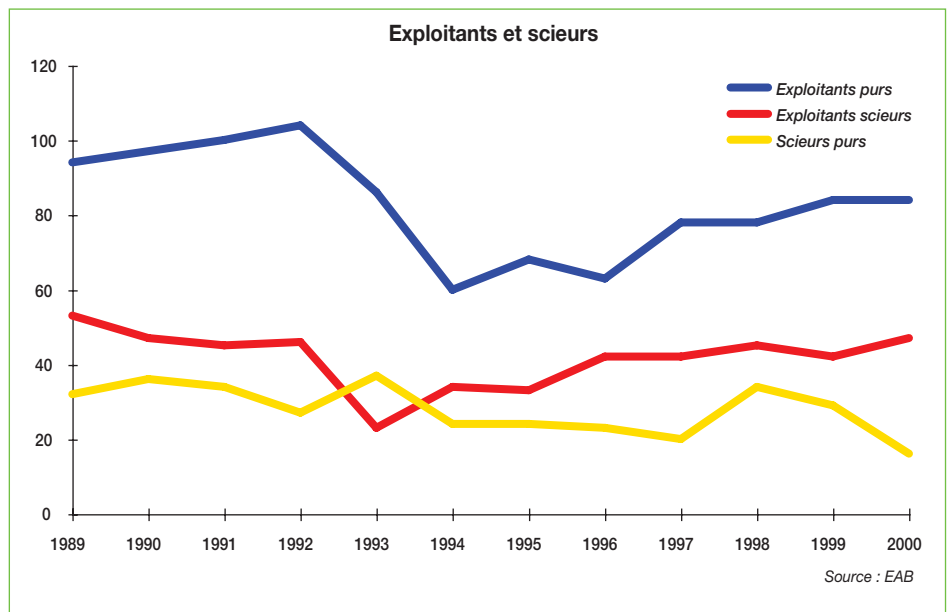
Source : CRPF 2001

Nombre d'entreprises et d'emplois directement dépendants du contexte économique défavorable

Les chiffres sont dépendants de l'évolution du contexte régional dépendante elle même de la conjoncture nationale et internationale :

Exploitants et scieurs :

Source : EAB



Sources : EAB, MSA, AIFOBAN

Dans ce contexte défavorable, les données relatives à la filière forêt/bois sur le Bassin d'Emploi d'Argentan sont actuellement les suivantes :

Cantons	Code	Secteur	4ème trimestre 2003		
			Nombre d'entreprises sans salarié	Nombre d'entreprises ayant des salariés	Nombre de salariés
	APE				Total
Argentan Ouest	2330	Entreprise de Travaux Forestiers		1	2
Ecouché	3330	Exploitants forestiers		1	1
	3340	Scieries		1	9
Exmes	3310	Sylviculture	1	1	2
Mortrée	2330	Entreprise de Travaux Forestiers	1	1	1
	3310	Sylviculture		1	2
	3340	Scieries		1	10
Trun	2330	Entreprise de Travaux Forestiers		1	1
	3340	Scieries		2	42
Ensemble des cantons et secteurs			2	10	70

Sources : MSA, EAB 2003

Comme au plan régional ce secteur est globalement en difficulté

La filière bois a connu alternativement au cours des dernières décennies des périodes de déclin et d'autres plus prospères, suivant en cela l'état de la conjoncture au niveau national et international.

Elle a subi en effet de plein fouet les périodes de crises économiques sans compter que la forêt et ceux qui en vivent ont été victimes des conséquences des accidents climatiques majeurs qui se sont succédé (1967, 1987, 1990 et surtout 1999).

Beaucoup de productions situées en aval (panneaux, menuiseries, charpentes) se trouvent étroitement liées à la santé du secteur du bâtiment. D'autres comme l'ameublement suivent le niveau de dépenses des ménages, et, dans ce secteur, les professionnels au plan national accusent une baisse importante des ventes depuis le milieu des années 90, fragilisés par la concurrence étrangère.

On observe par ailleurs depuis ces dernières décennies, une progression de la valeur du matériau bois bien inférieure à l'évolution des salaires.

Malgré les difficultés de ce secteur, comme en témoignent les fermetures ou les baisses d'effectifs tant sur le plan régional que celui

du bassin d'emploi d'Argentan des signes sont encourageants : On mettra notamment l'accent sur une unité de 35 salariés également référencée parmi les entreprises de sciage et localisée à Villedieu-les-Bailleul dans l'Orne : "les Bois de TERTU" qui a l'originalité d'embrasser toute la filière de l'exploitation forestière jusqu'à la commercialisation en passant par toutes les étapes de la fabrication.

Il s'agit d'une entreprise de pointe par les équipements qu'elle possède. LES BOIS DE TERTU seraient en outre les seuls en Europe à pouvoir proposer des rondins fraisés de 35 cm de diamètre et d'une longueur supérieure à 4 mètres ; ce qui explique que celle-ci exporte dans de nombreux pays (Espagne, Italie, Danemark, Allemagne, Suisse, Belgique, Suède, Nouvelle-Zélande...). Cette entreprise se distingue également par l'originalité de sa gamme de produits très diversifiés en résineux (douglas et pin) destinés à l'aménagement extérieur et notamment le mobilier urbain : clôtures, abribus, panneaux d'information, bancs, tables forestières destinées aux aires touristiques et de repos, passerelles piétonnières, panneaux, murs anti-bruit, aménagement parkings et aires de jeu, glissières de sécurité.

Des activités où le dynamisme des PME reste d'actualité

Au cours des dernières années, les trois principaux piliers de l'industrie locale ont été fortement affectés par les restructurations : l'industrie agro-alimentaire, l'industrie des équipements mécaniques et la métallurgie-travail des métaux. Pour autant, des potentialités de développement existent, au moins pour les deux premiers secteurs cités. Elles s'ajoutent à celles d'activités ancrées ou émergentes, telles l'édition-imprimerie, l'industrie des produits minéraux, l'industrie du bois et du papier et la transformation des matières plastiques. La nouvelle dynamique du développement économique du bassin d'Argentan doit s'appuyer sur les PME qui composent le tissu des secteurs cités ci-dessus, sans omettre l'importance des T.P.E. des activités de conseil et d'assistance et de l'artisanat, ce dernier secteur participant en outre activement à l'aménagement du territoire.

Les piliers de l'économie locale présentent-ils encore des atouts ?

Affectés par des fermetures et/ou des compressions d'effectif dans les grandes unités, les quatre secteurs industriels prédominants peuvent encore asseoir une nouvelle dynamique sur des P.M.E. locales.

- L'industrie agro-alimentaire au sens large comprend 38 établissements employant au total 450 salariés à fin 2002 contre 540 quatre ans auparavant. Hormis les petites unités du secteur artisanal, les boulangeries – pâtisseries d'une part et l'unité phare du secteur, COGESAL – MIKO (reprise par SEGES FRIGECREME) d'autre part qui a pâti de la réorganisation du groupe UNILEVER – COGESAL, seulement 4 unités industrielles emploient entre 10 et 70 salariés. La reprise COGESAL – MIKO par FRIGECREME semble avoir stabilisé la situation de l'unité principale spécialisée dans la fabrication des glaces et sorbets. Le développement des quatre autres a permis de compenser plus de 70% des pertes d'emplois enregistrées par COGESAL - MIKO. Si l'on se réfère à la filière agro-alimentaire dans son ensemble, parmi les dommages subis depuis 2000 en matière d'emploi, il faut aussi citer la perte de 50 emplois dûs à la réorganisation d'AGRIAL dans le commerce de gros de céréales, la fermeture de l'entreprise d'entreposage frigorifique THOMAS HYPERFRAIS – HYPERFROID avec 200 salariés. Ainsi, ce bassin qui héberge environ 12% de la population ornaise offrait localement plus d'un cinquième des emplois de la filière agro-alimentaire en 1995 et n'en offre plus qu'un septième aujourd'hui.

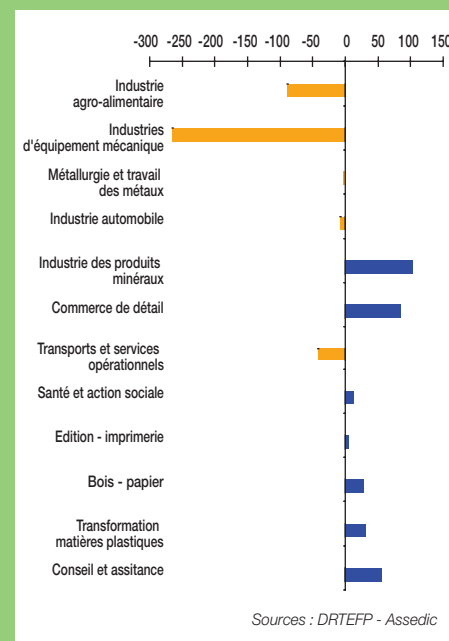
Désormais la filière reste principalement positionnée sur la fabrication des glaces et sorbets et le commerce de gros de céréales. Ceci ne doit pas occulter l'installation de nouvelles activités, en 1998, de production de viande de boucherie par la société SDH, en 2001 d'une activité de commerce de gros en produits surgelés par la société SOFRINO – SOGENA, chacune d'entre elles employant 30 salariés. Malgré ce nouveau développement de PME, la valorisation des productions agricoles semble insuffisamment exploitée au plan local ; elle ouvre la voie à un développement de nouvelles activités diversifiées et porteuses d'emplois sur le bassin.

- L'industrie des équipements mécaniques employait 720 salariés dans 20 unités à fin 2002. A cette date, la société Mécanique Industrie Chimie (MIC) représentait la moitié du potentiel économique de ce secteur. Ce potentiel devant disparaître en 2004, le bassin d'Argentan devra escompter sur la dynamique des 10 unités employant plus de 10 salariés dont la plus importante emploie 60 salariés. (société SERGE ROGER à Sevrai).

Le potentiel économique de ce secteur qui pesait pour près de 1.000 salariés en fin 1998 aura été réduit de plus de 60% en 6 ans. Malgré cette hécatombe, le secteur a encore des possibilités d'entrevoir une dynamique de développement à partir de ses PME, PME qui emploient encore aujourd'hui plus de 350 salariés et qui ont engendré une centaine d'emplois supplémentaires en 4 ans.

INDICATEURS

Evolution de l'emploi de 1999 à 2002 dans les secteurs dominants ou émergents



Emplois créés dans l'artisanat 2000-2002 : + 100

dont :

- bâtiment + 30
- transports, réparations, autres services : + 100

• La métallurgie-travail des métaux, qui comptait 10 unités et 425 salariés fin 2002 devient sinistrée. La fermeture d'A.P.M. Valfond en 2003 réduit le potentiel à 9 unités avec 55 salariés et avec une seule unité de plus de 20 salarié (Ateliers Normands de Précision à Urou et Crennes). Les capacités de rebond du secteur sont réduites à leur plus simple expression.

• L'industrie automobile compte 4 établissements et 420 salariés. Cette activité repose essentiellement sur deux unités, MAGNETI – MARELLI avec 310 salariés et COLLET avec 80 salariés. Chacune d'entre elles ayant réduit son effectif d'environ 5% en 4 ans, ces deux équipementiers dépendant des constructeurs peuvent difficilement entrevoir un développement dans le contexte actuel de la filière confrontée à des velléités de délocalisation.

Les secteurs d'activité dominants et émergents dans le secteur privé marchand sur le bassin d'emploi d'Argentan

Cantons de la 1ère couronne	Fin 2002		Evolution en 4 ans	
	Nombre effectifs	Effectif salarié	Nombre	%
Secteurs dominants				
Industrie Agro-alimentaire	38	451	-89	-16,5
Ind. Biens d'équipés mécaniques	20	722	-266	-26,9
Métallurgie et travail des métaux	10	425	-1	-0,2
Industrie automobile	4	419	-8	-1,9
Industrie des produits minéraux	7	414	+104	+33,6
Commerce de détail	117	777	+85	+12,3
Transports	24	369	-42	-10,2
Services opérationnels	33	873	+298	+51,8
Santé, action sociale	52	670	+13	+2,0
Secteurs émergents				
Edition - imprimerie	5	148	+5	+3,5
Bois - papier	3	156	+29	+22,8
Transformation mat. Plastiques	5	144	+31	+27,4
Conseil et assistance	46	282	+56	+24,8

Source : ASSEDEC

Des activités ancrées ou émergentes... bases d'un nouveau développement

Cinq secteurs d'activité, dont quatre à faible ancrage local, présentent de réelles opportunités de développement.

• L'édition – imprimerie avec 140 emplois dans 5 unités, repose essentiellement sur les capacités de développement de l'unité GRAPH 2000 à Argentan, dont l'effectif est stable depuis 4 ans. Si cette unité ne semble pas engagée dans une réelle dynamique de développement, son assise doit permettre l'étude d'éventuelles possibilités d'élargissement de son activité.

• L'industrie des produits minéraux, le secteur industriel le plus dynamique de la zone d'Argentan, comprend 7 établissements et 410 salariés. Ce secteur a été très créateur d'emplois entre 2000 et 2002 (+120) grâce à de nombreux recrutements dans deux unités sises près d'Argentan. Les Verreries de l'Orne à Ecouché et les Carrières de Vignats à Nécy concentrent 85% des emplois du secteur. Ces 2 unités par leurs activités spécifiques représentent l'ancrage d'une diversification industrielle avec le développement de petites unités en amont dans l'extraction de matériaux et de minerais et en aval dans la fabrication du béton armé.

• L'industrie du bois et du papier comprend 3 unités et 156 salariés dont 2 constituent le potentiel économique du secteur. La première, la plus importante, est située à Argentan et occupe 120 salariés. Il s'agit d'AMCOR Flexibles (fabrication d'emballages en papier) et la seconde sur Trun emploie 35 salariés (Bois de Tertu à Villedieu-les-Bailleul – spécialisée dans le sciage et rabotage du bois -). Ces deux unités ont augmenté leur effectif d'un quart en 4 ans. Elles peuvent aussi constituer un nouvel ancrage d'activités sur le Bassin d'Argentan.

• La transformation des matières plastiques, secteur d'activité émergent sur le territoire avec 5 entreprises et 144 emplois salariés et une création limitée à une dizaine d'emplois en 4 ans, n'offre de réelles opportunités que sur 2 unités de taille industrielle, une entreprise argentanais de 110 salariés, ROVIP INDUSTRIE et une entreprise de Rânes de 30 salariés, la S.N.A.C. Bien implantée et en forte expansion sur le département, cette activité reste peu présente sur le bassin d'Argentan. Le dynamisme favorisé par la présence de l'Institut Supérieur de la Plasturgie d'Alençon qui a été profitable aux bassins de l'Aigle, Mortagne

et Flers devrait pouvoir se concrétiser sur Argentan.

• Les activités de conseil et d'assistance, qui rassemblent 280 emplois se diffusent dans des unités de petite taille puisque les 46 entreprises en présence sur le bassin d'Argentan occupent en moyenne 6 salariés. Sept d'entre elles occupent au moins 10 salariés et les trois plus importantes entre 20 et 40 salariés. En 4 ans, ces unités ont accru leurs effectifs de 25%, soit d'une soixantaine d'emplois. Ces petites unités jouent un rôle primordial dans le développement des activités et de leur accompagnement technique. Leur dynamisme, dans un contexte d'effritement des piliers de l'économie locale, confirme les capacités à rebondir du bassin sur son tissu de PME locales.

• Le secteur des entreprises artisanales : secteur transversal aux activités et fondu dans les activités pré-citées, le secteur artisanal composé de T.P.E. a sa dynamique propre. Avec 510 TPE employant 1.240 salariés, l'artisanat est bien présent sur le bassin d'Argentan. Si le poids de l'artisanat local représente 4,1% de l'artisanat régional en terme d'unités, il n'en représente que 2,4 % en terme de salariés employés. Les unités présentes sur le territoire local sont généralement de plus petite taille (en moyenne 2,4 salariés) qu'au plan régional (en moyenne 4,1 salariés).

Conformément à la dynamique régionale du secteur, le nombre d'unités tend à diminuer (-4,5% en 2 ans) au profit d'une croissance des emplois salariés (+8,5% en 2 ans), donc d'un renforcement des structures existantes.

Toutefois, aujourd'hui, l'artisanat, qui joue un rôle clef en terme d'aménagement du territoire reste sous-dimensionné en terme d'emplois salariés occupés sur le bassin d'Argentan.

Entreprises artisanales et emploi salarié entre 2000 et 2002 dans le bassin d'Argentan

	Etablissements en 2002	Evolution en %	Salariés en 2002	Evolution en %
Alimentation	98	-6	198	-10
Travail des métaux	36	-10	206	5
Textile, habillemt. Cuir	6	ns	s	s
Bois, ameublement	24	-	73	-
Autres fabrications	24	-14	58	-12
Bâtiment	162	-3	367	10
Transport, réparation, autres services	155	-2	338	33
Autres activités inscrites au RIM	6	ns	s	s
ENSEMBLE	511	-4,5	1240	8,5

Source : Chambre Régionale des Métiers, à partir du répertoire INSEE - RIM - URSSAF au 31 décembre

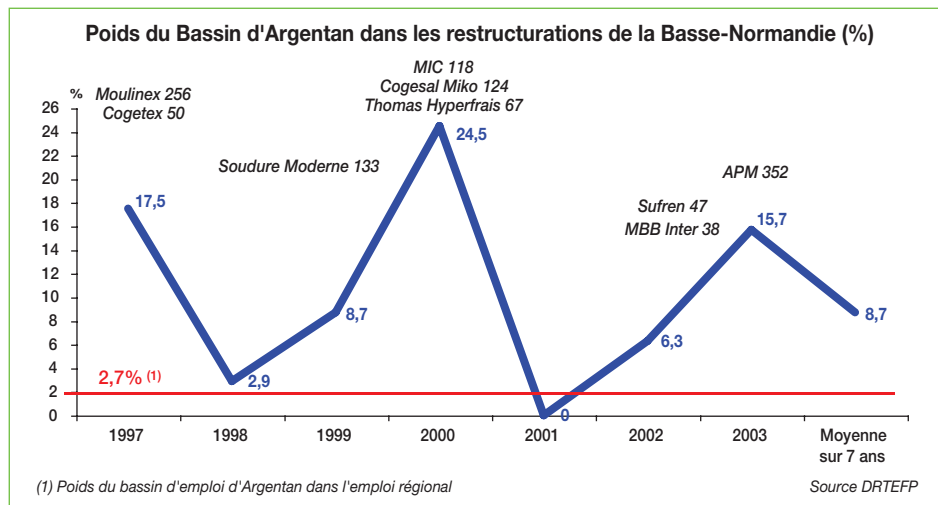
L'industrie : restructurations, risques, opportunités

De MOULINEX en 1997 à APM Valfond en 2003, nombreux ont été les emplois industriels du bassin d'Argentan à disparaître, la MIC étant appelée à connaître le même sort en 2004. La succession de ces restructurations a fortement affaibli le tissu économique du territoire.

Sa recomposition doit s'appuyer sur les secteurs d'activités existants, dont plusieurs recèlent des entreprises opérant dans l'excellence (automobile, verrerie, surgelés, imprimerie, plasturgie, emballages en papier), en misant davantage sur la spécialisation sectorielle que sur la dispersion. L'amélioration de l'attractivité du territoire passe nécessairement par le développement de son potentiel en recherche – développement et en innovation.

Un bassin d'emploi sévèrement touché par les mutations industrielles

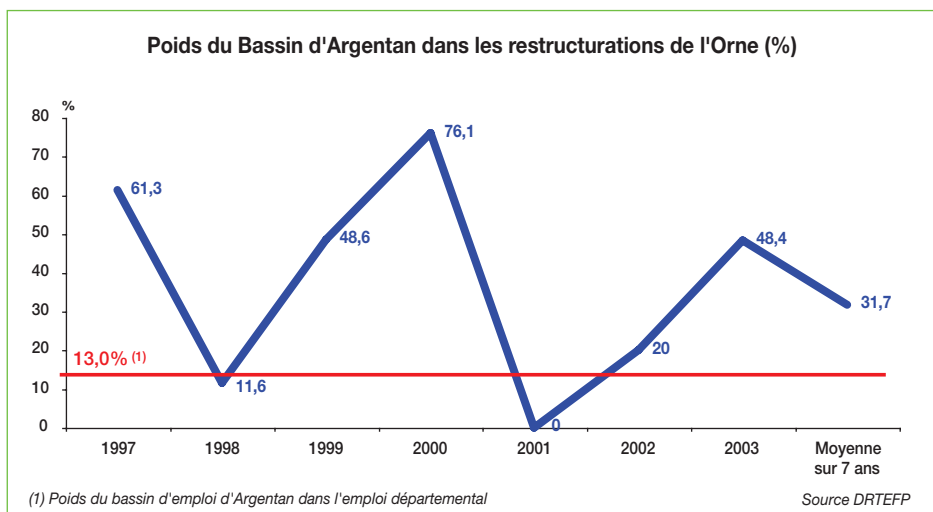
Au cours de la période des sept années comprises entre 1997 et 2003, plus de 15.000 emplois ont été supprimés par des entreprises de la région Basse-Normandie, dans le cadre de procédures collectives concernant au moins 10 salariés. Sur ce total, 1.300 appartenaient à des entreprises situées dans le bassin d'emploi d'Argentan. La part du bassin d'emploi d'Argentan dans les restructurations en Basse-Normandie s'élève ainsi à 8,7% du total, soit plus de trois fois le poids du bassin dans l'emploi régional (2,7%).



Dans le département de l'Orne, la part du bassin d'emploi d'Argentan dans les restructurations se situe à 31,7% sur la période des sept ans, soit 2,4 fois le poids d'Argentan dans l'emploi du département (13,0%).

A elle seule, l'industrie pèse pour 88% des emplois supprimés dans le bassin d'Argentan, avec 1.150 emplois sur un total de 1.300 emplois supprimés entre 1997 et 2003.

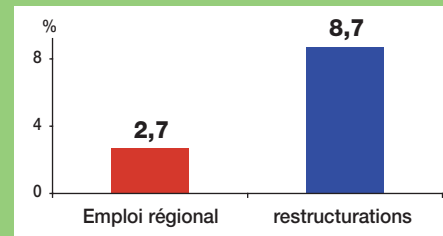
Il est vrai que la période des sept dernières années a été émaillée d'événements lourds de conséquences pour l'emploi du bassin d'Argentan, de la fermeture de Moulinex en 1997 à celle de la fonderie APM en 2003, et l'annonce de celle de la MIC en 2004 avec la suppression de ses 310 derniers emplois.



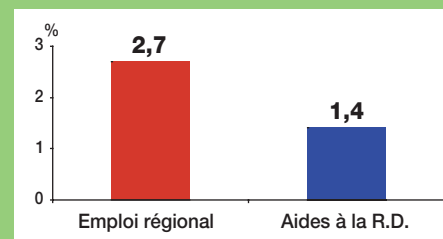
INDICATEURS

▶ Emplois supprimés entre 1997 et 2003 **1 300**

▶ Poids du bassin dans les restructurations



▶ Poids du bassin dans les aides à la R.D.



Premier secteur industriel au début de l'année 2004, l'industrie des équipements mécaniques, déjà fortement touchée par les restructurations (Soudure Moderne, MIC) est appelée à connaître une réduction de près de la moitié de ses emplois, avec la fermeture annoncée de la MIC en 2004 (310 emplois supprimés).

L'industrie agro-alimentaire, forte de 450 emplois, a pâti de la réorganisation européenne du groupe UNILEVER dans son unité COGE-SAL.

L'industrie des équipements du foyer a été sensiblement amputée de ses emplois, après la fermeture de MOULINEX en 1997.

La filière automobile a connu un développement plus aléatoire.

En effet, si l'emploi a baissé dans la filiale argentanais de l'équipementier Magneti Marelli, le dynamisme de la filière automobile bas-normande a tout de même profité aux fournisseurs et aux sous-traitants, en plasturgie, en construction mécanique ou en métallurgie. La fonderie APM-Valfond Argentan SA, travaillant exclusivement pour des clients de la filière automobile, a tout d'abord accru ses effectifs de cent personnes en dix ans avant de connaître à son tour les difficultés qui ont entraîné sa liquidation à fin 2003.

Il importe de considérer que dans le contexte concurrentiel actuel caractérisé par une offre croissante des pays à bas salaires, les entreprises régionales doivent impérativement (même si la conjoncture s'améliore) consentir des efforts accrus en matière de diversification commerciale, de productivité, d'innovation et de recherche de partenariats.

Des activités diversifiées représentées par des entreprises pouvant afficher un véritable niveau d'excellence

Parmi les entreprises industrielles les plus significatives (dont plusieurs peuvent afficher un véritable niveau d'excellence dans leur domaine) peuvent être citées :

Les principales entreprises industrielles du bassin d'Argentan

Entreprise	Localité	Activité	Effectif
SEGES-FRIGECREME	ARGENTAN	Produits surgelés	390
MAGNETTI-MARELLI	ARGENTAN	Equipements automobiles	335
VERRERIES de l'ORNE	ECOUCHE	Verrerie	213
GRAPH 2000	ARGENTAN	Imprimerie	125
ROVIP	ARGENTAN	Plasturgie	108
SANICOPA INZO	ARGENTAN	Alimentation animale	100
AMCOR FLEXIBLES	ARGENTAN	Emballages en papier	95
HELLER	TRUN	Plasturgie	88
Bernard COLLET	ARGENTAN	Construction d'ambulances	80
Serge ROGER	SEVRAI	Chaudronnerie-mécanique	55
MEKAPHARM	SARCEAUX	Automate de distribution de médicaments	50
BORNEY	ARGENTAN	Drapeaux, banderoles	45
SIF	ARGENTAN	Matériels de carrière	45
SAMIFI-BABCOCK	ARGENTAN	Chaudronnerie-mécanique	37
LES BOIS DE TERTU	VILLEDIEU-Les-Bailleul	Glissières de sécurité en bois	37
SNAC	RANES	Ouvrages en caoutchouc	34
ANP	UROU ET CRENNES	Mécanique de précision	25
BMI	TRUN	Mobilier urbain	20-25
SAMEF	ARGENTAN	Froid industriel	24
NORMECAMOUL	TRUN	Mouliste	23
STRATE COMPOSITES	ARGENTAN	Matériaux composites, carrosserie	20
MEAC	ECOUCHE	Produits minéraux	19
CORNU	MORTRÉE	Carrosseries, bennes	18
SOMIA INOX	TRUN	Equipements industriels	16
TECHNIBELT	ARGENTAN	Metallerie, caoutchouc	12
Marc BEAUDOIN	ECOUCHE	Mouliste	11
SFAN	RANES	Produits vétérinaires	11

Sources : KOMPAS – DRIRE

Un faible renouvellement du tissu industriel lié, aux yeux des chefs d'entreprises, à une attractivité insuffisante du territoire

Il faut tout d'abord noter l'absence de projet significatif d'implantation d'entreprise nouvelle ces dernières années malgré un zonage très favorable relativement aux aides publiques. Les organismes de développement économique locaux et régionaux évoquent quelques tentatives de prospection exogène sans succès. La principale raison évoquée est le manque d'attractivité de ce territoire. Aujourd'hui, les besoins des entreprises ont évolué et le processus de séduction d'un porteur de projet est souvent complexe et fait appel à un ensemble de décisions à plusieurs entrées sur des thématiques variées.

Bilan atouts / handicaps : la vision des chefs d'entreprises

ATOUPS	HANDICAPS
<ul style="list-style-type: none"> • Main d'œuvre industrielle en activité : savoir faire, engagement et stabilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible niveau de dynamisme et de concertation des acteurs économiques locaux
<ul style="list-style-type: none"> • Présence de grands groupes sur le territoire → Générateurs d'activités de sous-traitance (production, maintenance...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mauvaise image du territoire (climat social agité, mouvements syndicaux) nuisant aux implantations d'entreprises
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-traitance industrielle variée et de bonne qualité 	<ul style="list-style-type: none"> • Réseau des transports peu / mal développé (liaison routière avec Paris, lignes ferroviaires, transports en commun...) Pas de potentiel en Recherche R & D.
<ul style="list-style-type: none"> • Prix abordables pour l'immobilier d'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés à recruter une main d'œuvre disponible qualifiée (jeunes, cadres) mais aussi spécialisée (ouvriers)
	<ul style="list-style-type: none"> • Zones d'activités peu attractives (insuffisante qualité des infrastructures)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la desserte 	<ul style="list-style-type: none"> • Accélération des flux « sortants », notamment vers Caen
<ul style="list-style-type: none"> • Développement des activités liées à la logistique à proximité des bassins industriels 	<ul style="list-style-type: none"> • Concurrence des pôles voisins pour les implantations d'entreprises
<ul style="list-style-type: none"> • Développement des flux de marchandises et des activités logistiques 	

Source : étude KATALYSE - 2003

Un faible potentiel en R&D et en innovation

L'innovation est reconnue comme un facteur déterminant du dynamisme industriel dans le monde actuel.

Le bassin d'Argentan n'a pas de ressources en R&D propres, les plus proches étant situées à Alençon (Pôle Universitaire, ISPA, ISMO), Caen, Le Mans et Rouen.

Les entreprises du bassin spécialisées dans des activités traditionnelles sont faiblement innovantes, à l'image de l'ensemble du département, comme en témoignent les chiffres suivants :

Attribution d'aides à la RD en Basse-Normandie et plus particulièrement sur le bassin d'Argentan

	Calvados	Manche	Orne	dont bassin Argentan	Total Basse- Normandie
1) AIDES au transfert de technologie (Etat - Région)					
2000	39	9	8	(1)	56
2001	44	12	4	(0)	60
2002	44	13	6	(2)	63
2003	49	15	6	(1)	70
2) AIDES à l'innovation (Etat via ANVAR)					
2000	40	8	5	(1)	53
2001	25	8	7	(0)	40
2002	21	5	5	(0)	31
2003	34	9	5	(1)	48
TOTAL					
2000 - 2003	296	79	46	(6)	421

Sources : Anvar, DRRIT, Conseil Régional

Définir des priorités pour établir une stratégie globale de redressement

- Des choix stratégiques devront être fait par les élus, en concertation avec les acteurs publics et privés locaux concernant les priorités à traiter.

A cet égard, un questionnement approfondi des entreprises industrielles et de service du bassin d'emploi paraît indispensable pour mieux mesurer et gérer les menaces, opportunités et attentes de chacune d'entre elles.

- Les filières (agroalimentaire, travail des métaux, mécano soudure, thermique, logistique, transports combinés, environnement (éco-industries et services), industries graphiques, imprimerie) évoquées par le cabinet d'études qui accompagne la communauté de communes sont trop nombreuses au regard de la population d'entreprises effectivement présente sur le territoire.

Ceci a notamment pour conséquence de disperser l'offre du territoire et ses perspectives de développement.

- Il apparaît dès lors que le soutien particulier à un petit nombre de filières serait plus efficace.

- Une approche transversale ou collective pourrait également être envisagée compte tenu de la diversité du tissu industriel local. Cette approche pourrait viser à renforcer la pérennité des entreprises concernées face aux risques croissants de délocalisation que fait courir la concurrence des pays à bas salaires. Une difficulté à gérer tient au fait que les entreprises les plus importantes appartiennent à des groupes dont les centres décisionnels sont extérieurs à la région.

- Parallèlement à une approche de soutien et de développement de l'existant (aux perspectives de développement vraisemblablement limitées), peut se concevoir une politique de rupture offensive visant à positionner le Bassin d'Argentan sur des activités ciblées, principalement dans l'agro-alimentaire, la plasturgie (mettant à profit la proximité de l'ISPA) et les

services (logistique, services financiers de type assurances, etc).

La mise en œuvre d'une telle politique qui pourra s'appuyer sur les perspectives proches de désenclavement routier d'Argentan, exigera néanmoins des moyens ambitieux au service d'une politique globale d'attractivité pour des résultats sur le long terme.

Peuvent être cités à titre d'exemple :

- portage de cette politique par une équipe projet qualifiée et motivée
- infrastructures immobilières d'entreprise adaptées
- constitution d'équipes de prospecteurs qualifiés et dynamiques
- faciliter les formations, y compris sur des sites distants (e-learning, navettes routières, etc)
- faciliter l'intégration professionnelle des conjoints
- augmenter l'attractivité résidentielle d'Argentan au plan associatif, sportif, culturel, etc.

Les zones d'activité

Malgré 150 ha de surface d'activité, le bassin d'Argentan, affecté par de nombreuses fermetures d'établissements, peine à se réindustrialiser. La conception ancienne des zones d'activité n'est pas seule en cause : la logique actuelle d'implantation des entreprises obéit plutôt à la concentration des services dont elles ont besoin et qui existe déjà dans d'autres zones d'emploi voisines (Caen, Le Mans).

Ainsi, l'attractivité future du bassin dépend moins de sa desserte par de nouveaux accès routiers (A28-A88) que d'une offre de services adaptée aux entreprises et d'une réflexion locale sur la qualité de l'aménagement et la gestion des zones d'activités à créer ou à requalifier. Afin d'anticiper ces effets, la mise au point d'une stratégie de développement économique amont prenant en compte les territoires environnants est donc indispensable.

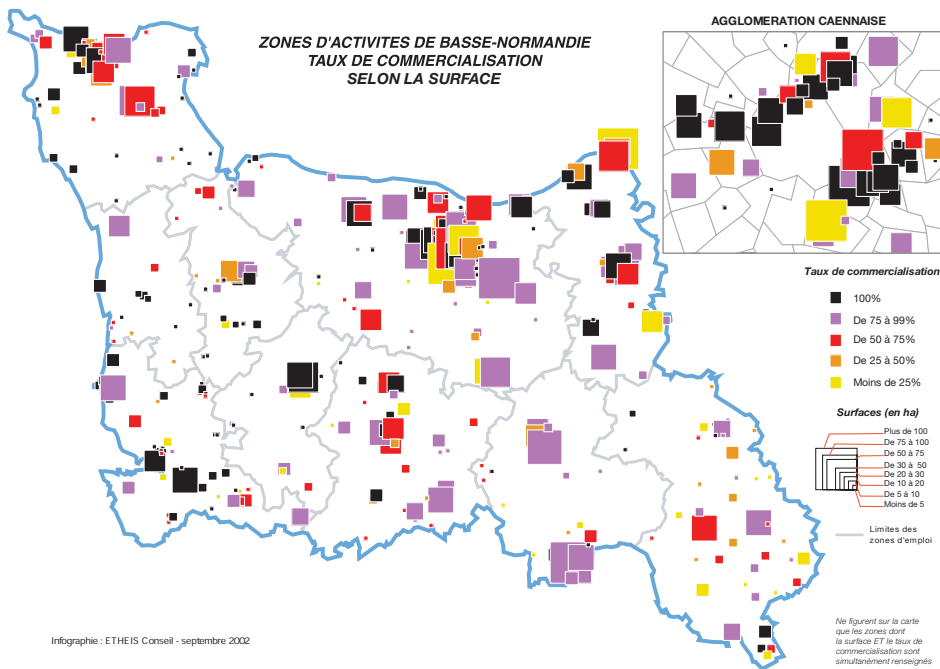
La Basse-Normandie : de petites zones pour préserver l'emploi local, de grandes zones pour attirer les activités nouvelles

A la lumière de l'étude « profil des zones d'activité (ZA) de la Basse-Normandie » pilotée en 2002 par la DRE Basse-Normandie, il apparaît que les ZA bas-normandes ne sont pas seulement des zones destinées à accueillir les activités véritablement industrielles comme celles ouvertes dans les années 70. Elles sont, au contraire, dévolues à tous les types d'activités (artisanales, de services, commerciales, ...).

L'augmentation du chômage au cours des années 80 a conduit les communes, dotées de nouvelles compétences lors des premières lois de décentralisation, à vouloir stabiliser l'activité économique sur leur territoire par la création de ZA. Ces zones, dites de «

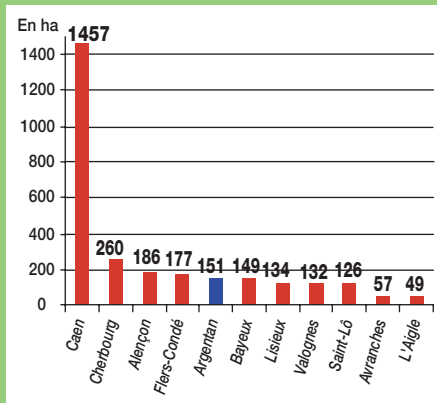
regroupement » rassemblent les entreprises locales déjà existantes pour mieux les ancrer dans leur territoire en leur offrant de nouveaux services.

En complément, on observe également des zones plus vastes destinées à accueillir des activités industrielles ou nouvelles. Il s'agit de zones dites de « création ». En effet, les critères d'implantation des grandes entreprises ciblées par ces équipements, s'inscrivent plutôt dans une logique nationale voire internationale. Ainsi, compte-tenu de la forte concurrence de leur potentiel d'accueil, ces sites doivent être compétitifs en termes de qualité d'aménagement et d'accueil (services offerts).

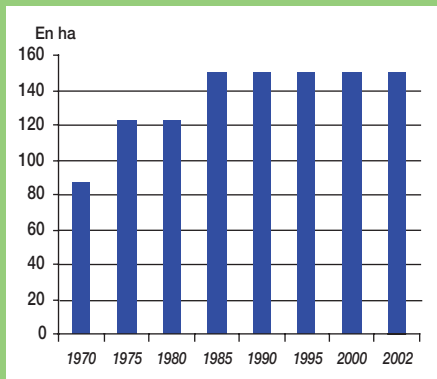


INDICATEURS

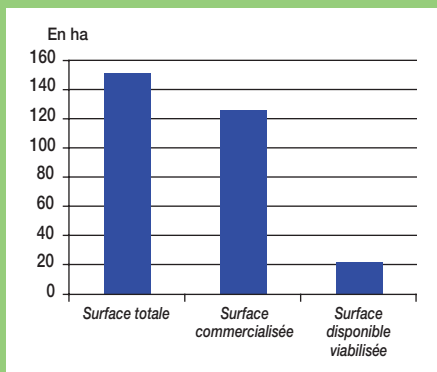
Surface d'activité dans les différents bassins localisés bas-normands en 2002



Évolution de la surface de zone d'activité du bassin d'Argentan



Nature des surfaces des zones d'activité du bassin d'Argentan en 2002



L'Orne : des ZA qui peinent à achever leur commercialisation

Créées pour plus d'un tiers entre 1985 et 1995, les 466 ZA bas-normandes, recensées en 2002, sont réparties sur une surface totale d'environ 6000 ha. Ce constat masque aujourd'hui à l'échelle départementale des situations très contrastées. Ainsi, près du quart de la surface d'activité de la région se situe dans l'agglomération caennaise. 189 de ces zones sont répertoriées dans le Calvados, 166 dans la Manche et 111 dans le département de l'Orne. De même, la surface moyenne des ZA est beaucoup plus élevée dans le Calvados (près de 20 ha) que dans la Manche et l'Orne (environ 10 ha pour 70 % de la surface d'activité).

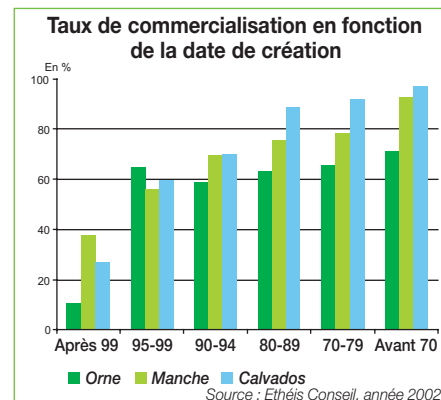
L'Orne a connu un développement assez ancien de grandes zones dû à l'implantation dans les années 60-70 de grandes entreprises industrielles.

En revanche, les ZA récemment implantées sont beaucoup plus petites, notamment dans les années 90.

Ces disparités se retrouvent également dans le taux de commercialisation des zones anciennes, qui dans la Manche et le Calvados reste très élevé ; au contraire de l'Orne, où les zones ont plus de difficultés à se remplir totalement.

Cependant, même dans la Manche ou le Calvados, les plus grandes zones ont parfois du mal à achever leur commercialisation malgré l'attrait que constituent les grands centres urbains. Ici peut-être, la gestion de ces zones, leur aménagement, ainsi que la concurrence de proximité peuvent-ils être mis en question.

Parmi les facteurs susceptibles de freiner la commercialisation, l'absence de volonté ou de réactivité de l'aménageur est sans doute la plus difficile à mesurer mais aussi l'une des plus problématiques. Le seul élément qui permette d'apprécier cette volonté est la présence ou l'absence de surfaces disponibles viabilisées.



C'est dans l'Orne que la surface disponible viabilisée reste la plus importante. Malgré la volonté des aménageurs de ce département, la commercialisation des terrains y pose plus de problèmes que dans le reste de la région. A cet égard, l'Orne rentre en compétition avec des territoires limitrophes abondamment pourvus en ZA (Calvados et Sarthe) et cette concurrence extra-territoriale peut contribuer à expliquer ces problèmes de commercialisation.

Argentan : Une abondance de surface d'activités mais de conception ancienne

Situé au cœur de la Basse-Normandie et du département de l'Orne, le bassin d'Argentan est un secteur anciennement industrialisé, composé principalement de 5 ZA, situées à Argentan (4) et Urou et Crennes (1).

Ces 5 zones représentent 150 ha de surface d'activité. Elles font d'Argentan le 2ème bassin localisé de la région le mieux doté en termes de m² par habitant. Il s'agit ici de grandes zones, puisque la surface moyenne, égale à 30,19 ha, est bien supérieure à la moyenne du département. Quatre zones de petite taille peuvent également être recensées (hors étude DRE) : une à Montabard, à Mortrée, à Rânes et à Trun. La zone d'activités de Trun est essentiellement dédiée à la plasturgie avec l'implantation locale d'Heller (fabricant de maquettes) et de sous-traitants.

De faibles prix de vente traduisant des difficultés de commercialisation

Le taux de commercialisation moyen pondéré des ZA du bassin d'Argentan est égal à 83,37%. Cela pourrait paraître satisfaisant, mais il faut néanmoins relativiser ce chiffre.

D'une part, les dernières créations de zone date de 1989 et 1990 (ZA de d'Urou et Crennes et de Beaulieu) ; il est clair toutefois que les surfaces disponibles entièrement viabilisées peinent actuellement à être commercialisées.

Principales caractéristiques des ZA du bassin d'Argentan

Nom de la zone	Année de création	Vocation principale	Superficie
Parc d'activités de l'Expansion	1965	Industrie	87 ha
Parc d'activités de Coulandon	1975	Artisanat	14 ha
Parc d'activités de la Briquetterie	1975	Commerces	21 ha
ZA d'Urou et Crennes	1989	Artisanat	8 ha
Parc d'activités de Beaulieu	1990	Services	20 ha
Superficie totale			150 ha

Source : DRE - Année 2004

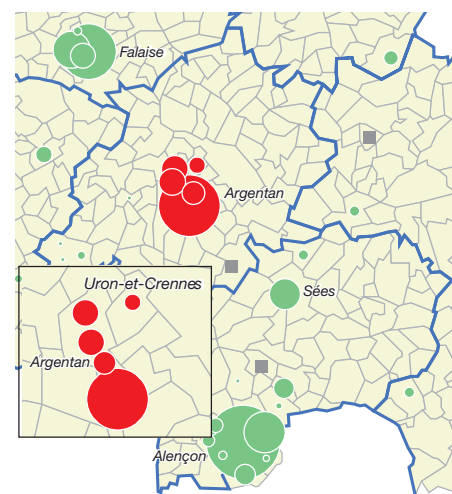
D'autre part et surtout, cette commercialisation ne reflète pas le taux d'occupation réel des terrains, largement inférieur, étant donnée les problèmes rencontrés par certaines industries locales (Moulinex, MIC, Soudure Moderne).

Les prix pratiqués, 3,05 €/m² pour les activités industrielles et 7,62 € pour les activités commerciales (contre 8,18 € pour l'Orne), illustrent par leur faiblesse les difficultés de ce bassin.

En revanche, le taux de taxe professionnelle moyen pondéré par la surface reste très élevé pour le département 14,22% (9,16% pour l'Orne).

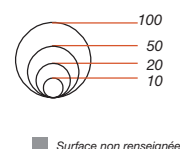
On note l'existence en parallèle de deux taux de taxe professionnelle très différents sur le bassin d'Argentan, celui pratiqué dans les zones situées à Argentan même (14,93%), et celui de la ZA d'Urou et Crennes, qui est au contraire très bas (3,79%).

Zones d'activité d'Argentan



Infographie : ETHEIS Conseil - Janvier 2003

Surface totale (en hectares)



L'avenir des zones d'activité dans le bassin d'Argentan

Dans le cadre du contrat de site récemment signé entre l'État et les collectivités locales concernées, qui prévoit la revitalisation industrielle de l'agglomération argentanaise, il importe de prendre en compte certains éléments essentiels concernant la réalisation et la conception des ZA futures. En effet, le contrat prévoit l'aménagement de deux nouveaux parcs d'activités (Fontenai-Sarceaux et Beaulieu), la requalification du parc de l'Expansion, ainsi que la création d'un fonds de renouvellement de l'immobilier d'entreprise.

L'impact des nouvelles infrastructures routières peut être positif mais aussi néfaste sur la commercialisation des zones d'activités

Le développement des infrastructures routières rapides peut paraître favorable à la commercialisation des zones d'activité se situant dans leur voisinage immédiat (en particulier à proximité des échangeurs). Pourtant, il ne s'agit souvent que de re-localisation plutôt que de création de nouvelles activités. Cet effet négatif de fuite est à prendre en compte pour le bassin d'Argentan concerné par la réalisation de l'autoroute A88 (Caen-Sées).

En outre, le désenclavement apporté par la réalisation de l'A88, s'il facilitera indubitablement les flux de personnes et de marchandises, n'est pas à lui seul une condition nécessaire d'un accroissement du développement économique local.

Les logiques d'implantation d'entreprises constatées ces dernières années obéissent à de nombreux critères liés à la concentration des services (logistique, recherche, formation, ...). En effet, la baisse généralisée des coûts de transport montre que ce critère n'est plus un déterminant majeur dans l'implantation de nouvelles activités.

Enfin, la visibilité de la zone depuis un axe routier est une variable importante qui paraît en mesure d'expliquer la vitesse de commercialisation comme le démontre l'étude « profil des zones d'activité de la Basse-Normandie » (DRE BN - 2002). Toutefois, ce phénomène apparaissant comme un avantage immédiat peut également induire à terme une délocalisation d'entreprises à l'échelle du bassin d'emploi pour bénéficier de l'effet vitrine.

Des effets de complémentarité à chercher entre territoires

La mise en œuvre des autoroutes A28 et A88 place le territoire ornaïen en concurrence directe avec les services des grandes agglomérations de Caen et du Mans. Ainsi, l'ouverture attendue du bassin d'Argentan, ne va-t-elle pas faire émerger, un effet de polarisation en étendant l'attractivité de la métropole caennaise ?

Ces effets potentiels sont à distinguer en fonction des caractéristiques du tissu économique local ; les entreprises indigènes très dépendantes de leur territoire d'implantation risquent d'en subir plus fortement les influences que les entreprises allogènes (grands groupes) plus libres de leur localisation à l'échelle régionale et nationale.

A cet égard une étude de faisabilité des zones d'activité ne peut se découpler d'une

stratégie de développement économique amont qui prenne en compte l'environnement élargi des territoires concernés, les concurrences, les polarisations, les complémentarités potentielles.

Face à un modèle assez classique de maillage par des zones d'activité artisanales ou industrielles fortement ancrées dans le marché local, il importe de penser la vocation économique du bassin d'Argentan en relation avec les avantages et les menaces que font peser sur lui les territoires voisins, surtout s'ils possèdent déjà un pôle de ressources humaines et d'activités bien implanté.

Vu sous cet angle, le secteur d'Argentan possède un marché fragile se caractérisant par une sur-représentation des secteurs industriels et agricoles au détriment du secteur

tertiaire et des services. Le développement des zones d'activité est donc à penser en relation avec le prévisible tropisme de l'agglomération caennaise qui se fait sentir jusqu'à Falaise.

Il est donc indispensable de prendre en compte les caractéristiques de l'offre actuelle en matière d'espaces pour les entreprises, d'abord, au sein même du bassin d'emploi d'Argentan puis ensuite de la région bas-normande. Cette appréhension de la concurrence potentielle permettra de réfléchir sur l'opportunité de créer de nouvelles zones et de mieux positionner les projets éventuels par rapport à des offres de même nature. Mieux encore, cela améliorera l'organisation de l'offre territoriale interne, donc sa compétitivité, en élargissant la gamme des produits.

Le réseau routier et ferroviaire

Desservie par des infrastructures de transport Nord Atlantique, la région d'Argentan bénéficie d'une position stratégique. Le territoire va en effet profiter, fin 2005, de l'ouverture de l'A28 (axe Calais - Bayonne desservant Rouen, Alençon, Le Mans, Tours) et surtout, entre 2006 et 2008, de l'ouverture de l'A88 permettant de connecter Caen et Argentan à l'axe Calais - Bayonne au niveau de Sées. Argentan est également desservie par deux lignes ferroviaires de conception ancienne (absence d'électrification) : Caen - Tours et Paris - Granville. Toutefois, ces lignes restent actuellement, en temps de trajet, concurrentielles au mode routier.

Une position stratégique

Desservie par des infrastructures de transport Nord Atlantique, la région d'Argentan bénéficie d'une situation géographique intéressante :

- à l'interface du bassin parisien et du grand ouest,
- au centre du département de l'Orne.

Actuellement, la RN158 relie Argentan à Caen et à la RN 138, à hauteur de Sées. Cette nationale supporte, en 2002, 7832 véhicules/jour entre Sées et Argentan (dont 10% de poids lourds) et 8842 véhicules par jour (dont 13% de poids lourds) au-delà, vers le Calvados.

La RN 26 est un axe est-ouest d'intérêt départemental reliant Argentan à l'Aigle mais assurant également les liaisons entre l'ouest de l'Orne et l'Île de France (via la RN 12) sans nécessité de rejoindre l'A13 ou l'A11. La desserte avec la région parisienne n'est toutefois pas excellente.

Les voies départementales structurent également le territoire :

- RD924 : axe Est-Ouest (Argentan - Flers) prolongeant la RN 26,
- RD 916 : liaison Calvados - Mayenne (Vimoutiers - Argentan - La Ferté-Macé).

En cas de barrières de dégel, ces routes départementales font l'objet d'une limitation de tonnage ; ceci peut être pénalisant pour les zones de chalandise de Vimoutiers, Trun et Ecouché.

Par ailleurs, en dehors du pôle d'Argentan, le bassin reste très rural et souffre de l'enclavement de certaines zones du territoire (Trun et Exmes).

Des lignes de transport par cars

Autorité organisatrice des transports publics interurbains de l'Orne, le Conseil Général s'attache à améliorer le service des lignes régulières de cars. Ainsi, 8 lignes existent pour répondre avant tout à des besoins scolaires.

Néanmoins, une partie du territoire (région d'Exmes) n'est pas desservie.

Un réseau SNCF ancien

Concernant le réseau ferroviaire, Argentan est desservie par les lignes Caen - Tours et Paris - Granville. Ces lignes sont très anciennes (absence d'électrification) mais les temps de trajets sont concurrentiels par rapport à ceux d'une voiture particulière, dans la mesure où les usagers se rendent en centre-ville :

- Argentan - Alençon : 23 mn,
- Argentan - Caen : 40 mn,
- Argentan - Paris : 1h44.

Concernant le nord-est du bassin, aucune ligne ne dessert ce secteur.

Les autoroutes : un enjeu capital

Le Schéma Directeur Routier National, approuvé le 1/04/1992, prévoit, pour la région Basse-Normandie, deux infrastructures de type autoroutier :

- l'A 28 : autoroute concédée d'intérêt européen (axe Calais - Bayonne passant par Rouen, Alençon, Le Mans et Tours). Les travaux sont en cours pour une mise en service prévue fin 2005 ;
- l'A 88 : autoroute de liaison permettant de connecter Caen à l'axe Calais - Bayonne au niveau de Sées.

INDICATEURS

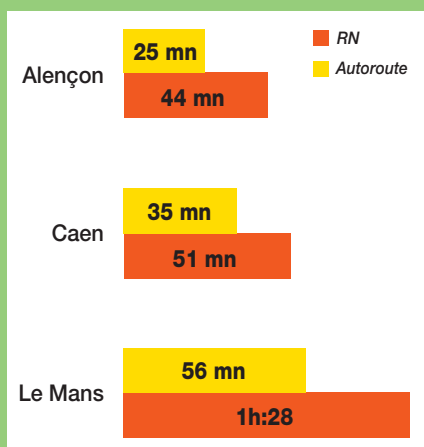
► Dates prévisionnelles de mise en service de l'A88 :

Section	Dates
Falaise - Nécy	Fin 2006
Nécy - Argentan sud	Horizon 2008
Sées - Argentan sud	Fin 2006

► 4 échangeurs prévus sur le bassin d'emploi :

- Nécy
- Argentan Ouest (RD 924)
- Argentan sud
- Mortrée

► Temps de trajet entre Argentan et les principaux pôles :



► Nombre de véhicules par jour prévus entre Falaise et Sées en 2015 :

Environ 10 000

Les enjeux liés à ces deux infrastructures attendues depuis longtemps sont d'une importance vitale pour le département de l'Orne. Ainsi, la réalisation de l'A88 a pour objectif de :

1) Développer l'économie locale

Le développement économique de la région est un enjeu majeur du projet qui peut permettre de :

- développer des échanges interrégionaux avec la région Centre, celle des Pays de Loire et créer des débouchés vers le Sud ;

- renforcer le rôle de Caen, capitale de la Basse-Normandie ;
- désenclaver les ports de Ouistreham et de Cherbourg en les reliant aux liaisons autoroutières desservant la région Centre ainsi que l'Ouest et le Sud-Ouest ;
- renforcer le redressement économique d'Argentan en développant les fonctions industrielles et touristiques ;
- impulser un nouveau dynamisme économique en rationalisant l'offre des zones d'activités à proximité des infrastructures autoroutières pour éviter une concurrence entre les différents pôles.

2) Renforcer la cohésion régionale

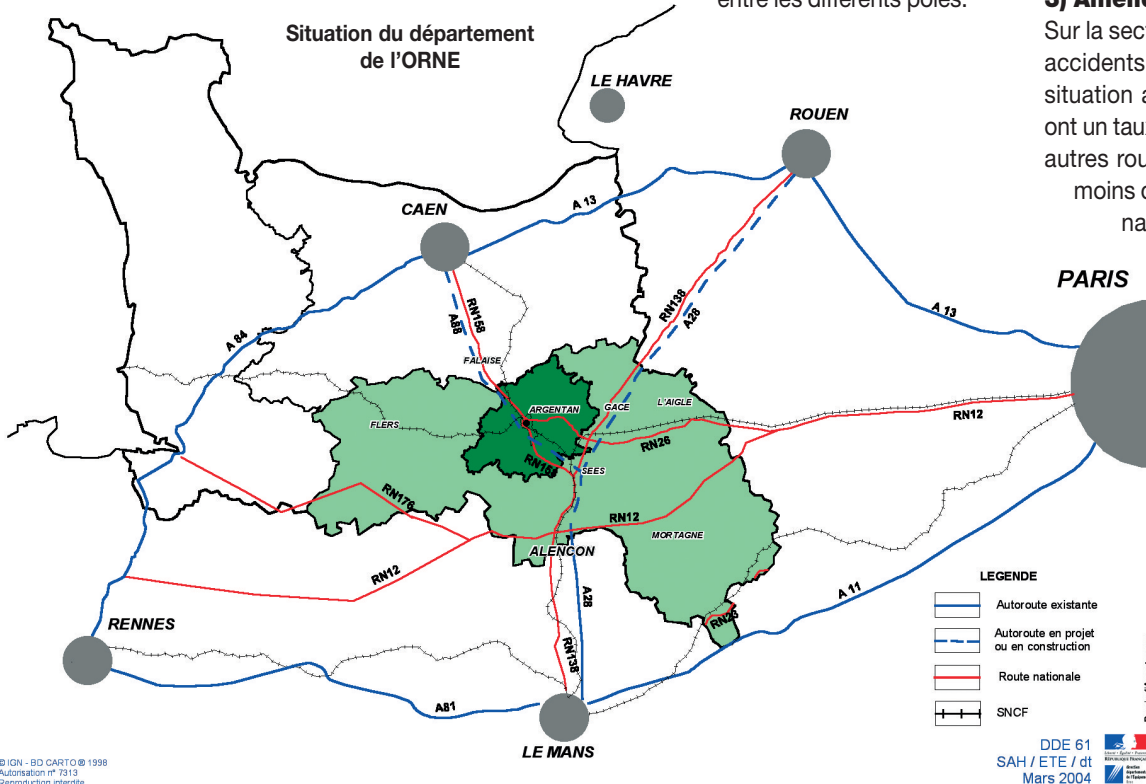
A l'intérieur même de la Basse-Normandie, l'A 88 permettra :

- de favoriser les échanges internes à la région ;
- un gain de temps substantiel entre Caen et Falaise et davantage encore entre Falaise et Sées, et par conséquent, une meilleure accessibilité des agglomérations régionales ;
- l'amélioration du cadre de vie des riverains de l'actuelle RN 158.

3) Améliorer la sécurité

Sur la section Falaise–Sées, le nombre des accidents devrait diminuer par rapport à la situation actuelle. En effet, les autoroutes ont un taux d'accidents moins élevé que les autres routes (les autoroutes sont 4,4 fois moins dangereuses que les routes nationales). La sécurité dans les bourgs devrait être améliorée du fait de la baisse de trafic.

Pour accompagner l'autoroute A88, le Conseil Général de l'Orne envisage de programmer la mise à 2x2 voies de la RD 924 entre Flers et Argentan.



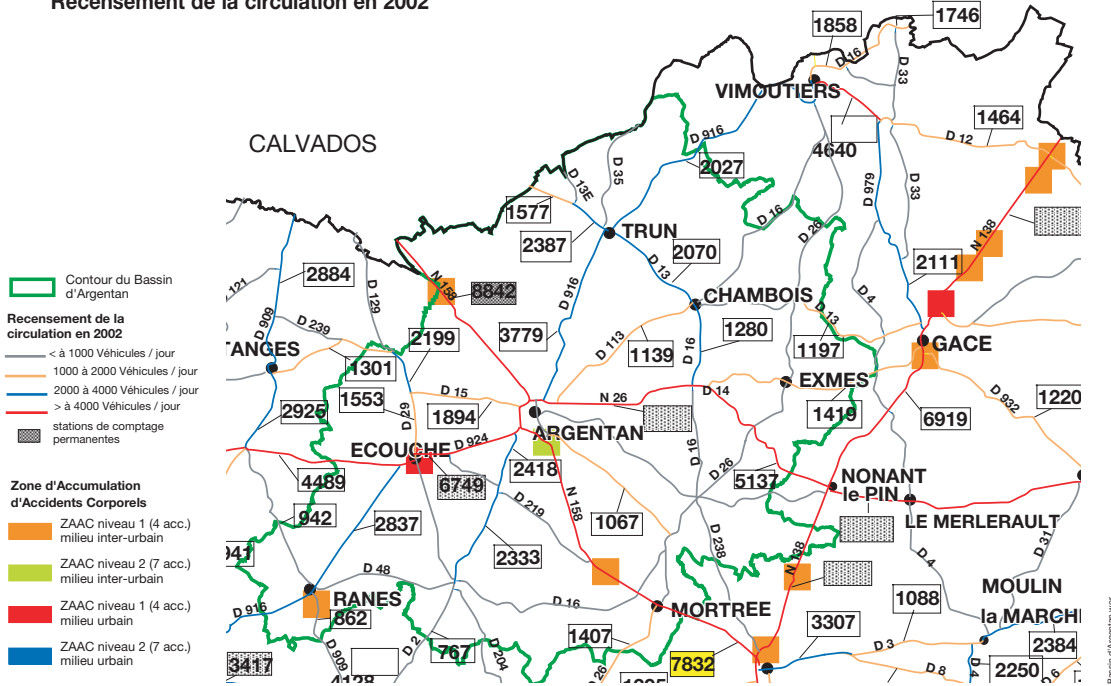
© IGN - BD CARTO © 1998
Autorisation n° 7313
Reproduction interdite

LEGENDE

- Autoroute existante
- Autoroute en projet ou en construction
- Route nationale
- SNCF

DDE 61
SAH / ETE / dt
Mars 2004

Recensement de la circulation en 2002



© IGN - BD CARTO © 1998
Autorisation n° 7313
Source : DDE 61 / BEST
Reproduction interdite

DDE 61
SAH / ETE / dt
Mars 2004